

RENOVATION THERMIQUE

N'hésitez pas à engager des travaux !

Il n'y a jamais eu autant d'aides !

Vous avez certainement fait ce rêve, un jour ou l'autre, de réduire vos factures d'énergie ! Pour qu'il devienne réalité, vous n'avez pas vraiment d'autres choix que de réaliser des travaux dans votre logement. Mais pas de panique, des subventions existent pour vous accompagner.

Le programme national "Habiter mieux" d'aide à la rénovation thermique des logements privés a été lancé en 2011 par l'Etat. Il a permis de rénover 150 000 logements en France dont 530 en Lozère. En mars dernier, le ministre de l'Environnement et la ministre du Logement ont revu à la hausse le nombre de logements à financer dans le cadre de ce dispositif : de 50 000 à 70 000 fin 2016 et 100 000 d'ici la fin de l'année 2017 !

« Il faut communiquer sur ce dispositif attractif a insisté René-Paul Lomi, le directeur départemental des territoires. Ce qui est très important, c'est qu'il y a dans notre département un opérateur unique avec OC TEHA.

Chaque projet est accompagné ce qui est très rassurant. Le propriétaire est certain d'avoir un projet adapté à sa situation. Cela évite de se faire poser des fenêtres ou une chaudière qui ne correspondent pas aux caractéristiques du logement. Certaines personnes mal conseillées s'endettent plus qu'elles ne vont faire d'économies sur leurs factures d'énergie. Notre ambition est de convaincre les Lozériens d'entrer dans ce système ».

L'efficacité de ce programme est incontestable puisqu'il permet de réaliser d'importantes économies d'énergie avec un gain moyen de 45 % en Lozère. Les deux tiers des habitations du département datant des années soixante-dix, le chantier est immense !

« On a une grosse centaine de dossiers

par an a rappelé René-Paul Lomi. On était à 140 en 2015. On vise encore plus haut. Avec la baisse du pétrole, on a senti une perte d'intérêt. Il a fait aussi moins froid. On a donc eu moins de dossiers en 2016. Mais la facture énergétique va repartir à la hausse en 2017. Il nous faut bien communiquer. On ne veut pas avoir un discours technique. Nous sommes à la disposition des citoyens ».

TOUTES LES COLLECTIVITÉS VOUS SOUTIENNENT !

L'ANAH (Agence nationale de l'habitat) prend en charge 35 à 50 % du montant HT des travaux subventionnables dans la limite d'un plafond de 20 000 € maximum. La subvention maximum s'élevant ainsi de 7 000 à 10 000 € en fonction des ressources des propriétaires. Une prime versée par l'Etat, équivalent à 10 % du montant total des travaux HT retenus, complète ce financement. Quant au Conseil départemental, il accorde une aide de 500 € et onze communautés de communes versent également, pour les logements se trouvant sur leur territoire, une aide qui varie de 150 à 1 000 €.

S'ajoute enfin l'éco-chèque de 1 500 € attribué par le Conseil régional aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources) faisant réaliser des travaux par des professionnels partenaires de ce dispositif.

« Au total, on est à plus de 60 % d'aides sur certains dossiers souligne le direc-

teur de la DDT. En 2015, cela représentait 3,5 M€ d'investissement pour les entreprises du BTP de notre département ». Philippe Schaab, directeur de l'association OC TEHA, le reconnaît volontiers : « Les propriétaires n'ont jamais eu autant d'aides que maintenant ! On commence par analyser s'ils ont accès à ces aides puis on réalise une visite technique pour déterminer la consommation énergétique du logement.

Pour percevoir les subventions, il est obligatoire d'économiser au moins 25 % d'énergie. Changer la menuiserie ne fait gagner que 10 %. Vous devez donc entreprendre d'autres travaux.

C'est le propriétaire qui choisit les artisans. S'il n'en connaît pas, on peut lui fournir une liste. On contrôle les devis et on suit le dossier jusqu'à la fin.

On ne peut plus dire qu'un dossier ANAH, c'est compliqué ! Toute l'information que nous prodiguons est gratuite ».

René-Paul Lomi le martèle avec force :

« Ce dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements privés s'adresse à 100 % des Français. Un ménage sur deux est compatible avec les aides ANAH. Le crédit d'impôt est une aide complémentaire qui permet de déduire 30 % des dépenses d'équipements en l'ou de main-d'œuvre. N'hésitez pas, nous sommes face à un vrai enjeu économique, social, environnemental... ».

Patrick Biancone



René-Paul Lomi (au centre) a listé les nombreux avantages de ce programme

Un département à énergie positive

Guy Malavai était très heureux - qu'un exemple languinois ait été choisi pour développer ce programme. J'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres ». Le maire de Langogne a également souligné l'importance des permanences de l'ADIL et de Lozère énergie tenues dans les locaux de sa mairie : « C'est à travers elles que les gens peuvent entrer dans ces programmes ». Présidente de la commission développement des activités économiques du Conseil départemental, Régine Bourgade a insisté sur l'objectif de ces mesures : « Il s'agit d'aider les

ménages à retrouver un équilibre budgétaire au niveau de leurs factures liées aux énergies. Il y a également l'aspect environnemental. Pour la deuxième fois la Lozère est un département à énergie positive. Ce programme contribue à rejeter moins de CO2, c'est vertueux ! Pour celles et ceux qui veulent attaquer des travaux, je leur conseille de prendre contact avec notre plateforme Lozère énergie. C'est un portail d'entrée très efficace ! Les caisses de retraite peuvent également encourager leurs ressortissants à se lancer dans des travaux ».

ADRESSES UTILES

Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre entre 10 et 12 % de ses revenus au paiement de ses factures énergétiques.

- 7 069 ménages (propriétaires et locataires) soit 20 % de l'ensemble des ménages lozériens sont identifiés en situation de précarité énergétique.

- 34 % du parc des résidences principales ont été construits avant 1949 confirmant l'existence d'un parc de logements anciens,

- près d'un propriétaire occupant sur deux (44 %) compte tenu de ses ressources est éligible aux aides de l'Anah en Lozère.

- en 2015, l'Anah a aidé à la rénovation énergétique de 139 logements.

Pour plus d'informations :
- OC TEHA, 10 bd Lucien-Arnauld, 48000 Mende, tél. : 04 66 31 13 33, www.octeha.fr

- délégation locale de l'Anah, 4 avenue de la Gare, Mende, tél. : 04 66 49 41 09.

- ADIL de la Lozère, 12 bis avenue du Maréchal Foch, Mende, tél. : 04 66 49 36 65, www.adil48.org

- Lozère Énergie, 5ter bd Lucien-Arnauld, Mende, tél. : 04 66 49 60 93, www.energie.lozere.fr

Un exemple concret à Langogne

Les services de l'Etat ont organisé, le 2 décembre à Langogne, la visite d'une maison rénovée grâce au financement du programme « Habiter mieux ». Construite en 1956, sur 2 niveaux, cette maison de type 6, d'une surface de 119 m² présentait des problèmes d'isolation au niveau des combles, des murs et des menuiseries. De plus, le chauffage et l'eau chaude sanitaire étaient assurés par une chaudière à fioul ancienne présentant des signes de faiblesse.

La propriétaire a pris contact avec OC TEHA au printemps 2015, pour l'aider à constituer un dossier auprès de l'Anah afin de financer des travaux visant à améliorer le confort thermique de sa maison. Parallèlement, des travaux de réflexion de l'installation électrique et des équipements sanitaires étaient prévus.

Un conseiller habitat d'OC TEHA a visité en juillet 2015 la maison et a réalisé l'évaluation énergétique est de classe F, selon le classement « diagnostic énergétique » (DPE) qui varie de A à G, A étant la plus bonne note.

Le programme de travaux retenu va permettre de réduire la facture d'énergie de 54 % par rapport à l'état initial, classant le logement en étiquette D après travaux :

- isolation des murs intérieurs et des combles.

- installation d'une nouvelle chaudière fioul à condensation équipée d'une régulation avec des radiateurs équipés



Cette habitation a grandement amélioré son confort thermique

de robinets thermostatiques, - mise en place de menuiseries PVC double vitrage avec volets roulants. Le montant total des travaux s'élève à 30 165 € HT, soit 31 332 € TTC (TVA 5,5 %). Ils ont débuté à l'automne 2015 pour se terminer au printemps 2016.

Pour financer son projet, la propriétaire a bénéficié des aides suivantes :

- subvention de 50 % de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) calculée sur un montant de travaux subventionnables plafonné de 20 000 €, soit 10 000 €,

- prime « Habiter mieux » de 2 000 € versée par l'Etat,

- aide de 500 € du Conseil départemental de la Lozère dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Le total des aides publiques s'élève à

12 500 €, représentant 40 % du montant des travaux TTC. Le montant restant à la charge de la propriétaire de 18 832 € TTC sera financé par ses économies mais elle pourra également obtenir un crédit d'impôt transition énergétique (CITE) de 30 % sur les équipements installés par des professionnels labellisés RGE (reconnu garant de l'environnement). Pour Mme Benoit, l'économiste sur ses charges de chauffage compense ce reste à charge puisqu'annuellement, le montant d'économie réalisée est de 2 400 €.

Le directeur de la DDT a précisé que cette maison n'était pas occupée avant la réalisation de ces travaux : « Ils étaient indispensables pour rendre ce logement habitable. On voit donc tout l'intérêt de ce programme ».

L'accompagnement est gratuit

Les propriétaires occupants bénéficient d'un accompagnement gratuit par l'opérateur OC TEHA pour le montage administratif, technique et financier de leur dossier dès lors qu'ils sont éligibles aux aides de l'Anah puisque toutes les communes lozériennes entrent dans le périmètre d'une opération programmée. Les points rénovation en info service (PRIS) viennent compléter l'information et le repérage avec la mise en place du réseau de proximité porté par l'Agence départe-

mentale d'information sur le logement (ADIL) pour les bénéficiaires des aides de l'Anah et les deux espaces info énergie (Lozère Énergie et Consommation logement cadre de vie Lozère) pour les autres publics.

En 2017, les propriétaires pourront obtenir jusqu'à 20 000 € de prêt sans intérêt (l'éco-prêt Habiter Mieux). OC TEHA a également deux autres missions : lutter contre l'habitat insalubre et aménager les logements pour les personnes handicapées.

LES PROS DU RAMONAGE
Michel DELTOUR et son équipe vous présentent leurs Meilleurs Vaux pour 2017

AVEYRON - LOZÈRE
www.les-pros-du-ramonage.fr 04 66 32 88 94